



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Arès

Arès le 12 octobre 2022

Mission Régionale Autorité Environnementale
DREAL Nouvelle Aquitaine - Mission Évaluation
Environnementale
Rue Jules Ferry – BP55
33 090 BORDEAUX CEDEX

Service urbanisme

X.D/ V.D

Monsieur le Président,

Conformément aux articles R.104-33 à R.104-37 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note relative au projet de modification n°1 du PLU de la commune d'ARES comportant l'ensemble des informations nécessaires à l'Autorité Environnementale pour se prononcer sur la nécessité, ou non, de soumettre le dossier à évaluation environnementale.

À cette fin, vous trouverez ci-joint une version numérique des pièces du dossier.

À défaut de m'avoir transmis votre décision dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, j'ai pris bonne note que le dossier serait soumis à évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Xavier DANÉY

